

CANADA  
PROVINCE DE / OF QUÉBEC

SOMMATION / SUMMONS

District **Montréal**  
Localité / Locality **Montréal**  
Dossier / Record **500-73-003774-128**  
No séquentiel /  
Sequential No  
Corps Policier / **Agence du revenu du**  
Police Force **Canada**  
No événement / **5321 7022**  
Occurrence No.  
Code statistique /  
Statistical Code  
Me **Randall Richmond**

À / To **Le Groupe Séguin Experts-  
Conseils Inc.**  
né le /  
born on  
adresse /  
address **13200 Métropolitain Est  
Montréal (Québec)  
H1A 5K8**

ATTENDU QUE vous avez été inculpé devant moi comme suit / WHEREAS you have been charged before me as follows :

**À MONTRÉAL, DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL**

1. Le ou vers le 12 août 2009, Le Groupe Séguin Experts-Conseils Inc. a fait des déclarations fausses ou trompeuses dans sa déclaration T2 de l'année fiscale 2009 en réclamant de fausses dépenses pour un montant total de 165 000\$ et a ainsi frustré l'Agence du Revenu du Canada d'un impôt sur le revenu de 32 042\$, commettant ainsi l'infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire prévue à l'article 239 (1)a) de la Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.).
2. Le ou vers le 12 août 2009, Le Groupe Séguin Experts-Conseils Inc. a volontairement éludé ou tenté d'éluder l'observation de la Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. 1985, ch. 1 (5<sup>e</sup> suppl.) pour un montant de 32 042\$ pour l'année fiscale 2009, commettant ainsi l'infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire prévue à l'article 239(1)d) de ladite loi.

1. À CES CAUSES, les présentes vous enjoignent, au nom de Sa Majesté, d'être présent au tribunal le / THIS IS, THEREFORE, to command you, in Her Majesty's name, to attend court on **18 juin 2012**, à / at **9h30**, au Palais de Justice de / at the courthouse of **Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, Montréal**, salle / courtroom **5.08**, ou devant un juge de paix qui s'y trouve et d'être présent par la suite selon les exigences du tribunal afin d'être traité selon la Loi / or before any justice who is there, and to attend thereafter as required by the court, in order to be dealt with according to law;
2. À CES CAUSES, les présentes vous enjoignent, au nom de Sa Majesté, d'être présent au / THIS IS, THEREFORE, to command you, in Her Majesty's name, to appear at ---, le / on ---, à / at ---, aux fins de la Loi sur l'identification des criminels. (Ne pas tenir compte de cet alinéa s'il n'est pas rempli) / for the purposes of the Identification of Criminals Act. (Ignore if not filled in).

Vous êtes averti que l'omission, sans excuse légitime, de vous conformer à la présente sommation, constitue une infraction en vertu du paragraphe 145(4) ou de l'article 510 du Code criminel / You are warned that failure without lawful excuse to comply with this summons is an offence under subsection 145(4) or section 510 of the Criminal Code.

Décerné à / Issued at **MONTREAL**

, le / on

**14** mai 2012

Juge de paix (en majuscules) / Justice of the Peace (in block letters)

Juge de paix / Justice of the Peace

3- PRÉVENU / ACCUSED

  
Dominique Benoit  
Juge de paix magistrat

No : 500-73-003774-128

Cour du Québec  
District de Montréal  
Chambre criminelle et pénale

SA MAJESTÉ LA REINE

c.

LE GROUPE SÉGUIN EXPERTS-  
CONSEILS INC.

S O M M A T I O N

Rapportable le 18 juin 2012

FOCA

COPIE CONFORME À :

LE GROUPE SÉGUIN EXPERTS-CONSEILS INC.  
13200 Métropolitain Est  
Montréal (Québec)  
H1A 5K8

Simon Lacoste / Me Randall Richmond

SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA  
Complexe Guy-Favreau  
200, boulevard René-Lévesque Ouest  
Tour Est, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1X4  
Téléphone : 514 496-8037

No de dossier : 1-198277 (projet : 900498) / asj

